

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 MARS 2016**

**Etaient présents** : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, CLEMENT Danielle, PANINI Béatrice, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

**Absents et excusés** : Mme BERNARD Isabelle procuration à Mr HERICHER Marcel

**Secrétaire** : Mme PION Laure

\*\*\*\*\*

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 17/03/2016

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CCAS**

**I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif

**Fonctionnement**

• Dépenses	315.82 €
• Recettes	257.00 €
• Résultat déficitaire	- 58.82 €
• Résultat antérieur	243.97 €
• Résultat global	185.15 €

**COMMUNE**

**III APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**IV VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif

### Fonctionnement

• Dépenses	212 399.52 €
• Recettes	218 153.08 €
• Excédent	5 753.56 €
• Résultat antérieur	106 663.46 €
• <b>Résultat global</b>	<b>112 417.02 €</b>

### Investissement

• Dépenses	55 507.59 €
• Recettes	60 254.13 €
• Excédent	4 746.54 €
• Résultat antérieur	- 34 617.12 €
• <b>Résultat global</b>	<b>- 29 870.58 €</b>

## V AFFECTATION DES RESULTATS 2015 CCAS ET COMMUNE AU BP 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Vu la dissolution du budget CCAS et la décision d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget 2016

Constatant que le compte administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **185.15 €**

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **112 417.02 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	5 753.56 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	106 663.46 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>112 417.02 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 29 870.58 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 29 870.58 €</b>
<b>Affectation</b>	<b>112 417.02 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>29 870.58 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>82 546.44 €</b>
<b>Report en fonctionnement R002 résultat CCAS</b>	<b>185.15 €</b>
<b>Total R002</b>	<b>82 731.59 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

## VI VOTE DU BUDGET 2016

Après présentation par Mr Le Maire du Budget 2016

### Fonctionnement

• Dépenses	301 945 €
• Recettes	301 945 €

### Investissement

• Dépenses	164 528 €
• Recettes	164 528 €

Mme CLEMENT constate que malgré les recettes incertaines, le budget d'investissement est multiplié par trois par rapport aux dépenses d'investissement de 2015.

Mme CLEMENT demande si il n'aurait pas été plus raisonnable de différer certains investissements comme l'achat du terrain vers le four communal ou l'abrogation du PLU.

Mr le Maire rappelle la nécessité de l'achat de ce terrain et l'opportunité qui se présente à nous du fait de sa mise en vente.

Le Conseil Municipal, décide de voter à 8 voix pour, 1 contre, 1 blanc, le budget 2016 suivant

## QUESTIONS DIVERSES

### REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens initialement prévu le 17 avril est avancé au **samedi 16 avril**.

### PLU

Mme CLEMENT demande si il est prévu de faire une réunion publique afin d'informer les administrés sur l'abrogation du PLU et ses conséquences.

Mr le Maire répond qu'en effet une réunion publique sera organisée sans doute avec l'aide du cabinet d'urbanisme qui sera choisi.

Mr le maire donne lecture au Conseil de la lettre de l'association coupons et boutonniers qui remercie le Conseil pour la subvention 2015.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 25 mars 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 25 mars 2016

LE MAIRE

